

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 11

Date de Convocation :

18 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine GOUTTE, Maire.

**Présents** : Mesdames Martine GOUTTE, Marie-Christine BRAUD, Martine GUENAI, Valérie BERNAUD, Agathe GERMAIN, Maryvonne BARRAS. Messieurs Jean-Michel VENANCY, Laurent DE BOISSESON, Jean-Claude GAUDINIÈRE, Patrick PICARD, Jean-Michel BAUDET.

**Absent excusé** : Monsieur Denis GIRAULT.

**Secrétaire de Séance** : Marie-Christine BRAUD

**Objet : Tarifs cimetière 2019**

Madame le Maire, expose au Conseil, les propositions de la Commission et demande son avis. Après une discussion mouvementée, il ressort les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Désignation	Tarifs	
	Ancien	2019
Case du Columbarium	400 €	700 €
mètre linéaire de la concession	40 €	50 €
Chapelle	3000 €	1000 €
Caveau	2000 €	1000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'adopter les tarifs du cimetière proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.**

*Pour copie conforme au registre,  
Fait à Plassac, le 26 février 2019  
Le Maire, Martine GOUTTE*

